

Des postes « hors la classe » ?

Le Président de la République s'est engagé, en juin dernier, lors d'un déplacement en Lozère, à ce qu'il n'y ait pas de baisse du nombre de classes en 2012. Pour autant, il n'est pas revenu sur le volume des 14 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale.

La conséquence, ce sont de massives suppressions de postes d'enseignants dits « hors la classe » mais devant élèves qui sont envisagées afin de poursuivre la politique aveugle du gouvernement du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La suppression d'une grande partie de ces postes d'enseignants « hors la classe » aura un impact sur le bon fonctionnement de l'école publique.

QUI SONT-ILS ? QUEL EST LEUR ROLE ? EN QUOI LEUR ACTION EST INDISPENSABLE ? ET EN EURE-ET-LOIR EN 2012 ?

Titulaires Remplaçants - 5 postes

Aujourd'hui notre département est classé 90^{ème} français en terme de nombre de TR par rapport au nombre de classes. Cette réalité explique les centaines de journées non remplacées chaque année en Eure-et-Loir (en particulier dans les écoles maternelle).

L'Inspecteur d'Académie a officialisé cette pénurie, par un courrier à destination de chacune des écoles en début d'année, instituant un délai de carence.

La continuité du service public passe obligatoirement par des remplacements effectifs et réalisés par des enseignants titulaires remplaçants.

Pour la rentrée 2012 la suppression de 5 postes de TR participe à la dégradation des conditions de travail de chacun.

Les écoles ne peuvent être leur propre recours.

RASED -9 postes

Depuis 2008 les postes de RASED sont la cible favorite des suppressions de postes au nom du sacrosaint non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Le ministère veut faire croire que la suppression des RASED pourrait être remplacée par l'instauration du soutien scolaire. Cela ne peut tromper personne !

C'est à la fois une question pédagogique et éthique qui est en jeu. Le gouvernement faisant fi des recherches en matière de didactique et des sciences cognitives, entend traiter cette question :

⇒ soit sur le plan du « **rattrapage scolaire** » : l'enfant a du retard et il s'agit de lui faire rattraper ce retard par des dispositifs de soutien (AP, stages de remise à niveau ...)

⇒ soit sur le **plan médical** : l'enfant a un handicap(s) et il s'agit de compenser par des moyens alloués à l'enfant et sa famille (AVS, structures spécialisées...). Cela semble découler du bon sens et pourtant ...

⇒ La notion de « rattrapage » renvoie à une vision rétrograde des apprentissages consistant en une redite en dehors du temps scolaire.

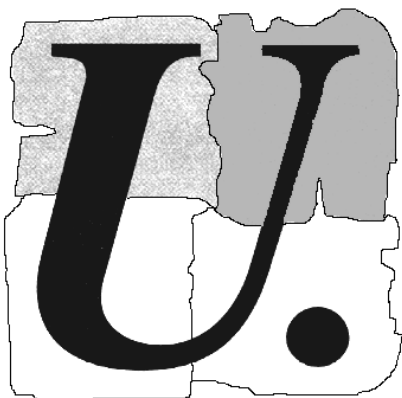
⇒ Un élève en difficulté a des besoins qui ne se résument pas à la simple compétence « à soutenir ». Aider ces élèves demande de creuser les phénomènes cognitifs et psychologiques qui empêchent les apprentissages, pour proposer des situations qui redonnent désir et pouvoir d'apprendre.

⇒ Ce travail d'analyse et d'adaptation nécessite un regard spécialisé, une posture différente, des gestes professionnels spécifiques et donc une formation adéquate.

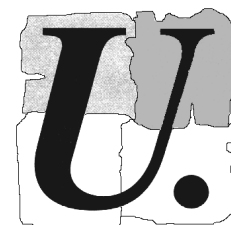
⇒ Ce travail nécessite également des temps de synthèse où les regards se croisent pour construire et réajuster les dispositifs adaptés aux élèves, d'où la notion de « réseau d'aide ». Travail en réseau qui conditionne le nombre d'écoles, de classes, d'élèves pouvant être pris en charge par l'équipe de spécialistes.

Faire glisser l'aide apportée par les RASED vers des dispositifs de soutien (dans l'école ou en dehors), c'est leurrer les élèves et leurs familles. Exiger des enseignants de classe lambda un travail pour lequel ils ne sont pas formés peut créer chez eux un sentiment d'impuissance et de souffrance.

le SNUipp/FSU 28 revendique la nécessité de 42 RASED complets (maître E, maître G, psychologue scolaire) pour le département.



Des postes « hors la classe » ?



IME -7 postes

Le ministère entend, dans une logique absurde, considérer les enseignants des IME comme des enseignants hors classe. Les moyens des IME sont calculés sous forme d'heure (Dotation Globale Horaire) sur la base d'une grille académique arbitraire ne prenant absolument pas en compte les projets des établissements et leur fonctionnement réel.

Cette grille prévoit notamment des horaires plus que plancher pour des élèves âgés de plus de 16 ans accueillis (6h hebdomadaires) sans se soucier des projets individuels de chacun de ces jeunes.

L'éducation nationale ne veut plus assumer la formation générale de ces jeunes la renvoyant vers d'autres structures inexistantes : le résultat ne peut être que désastreux pour ces jeunes.

Les réductions de postes (7 sur le département) vont mettre à mal par exemple des dispositifs tels que :

- l'Aide Personnalisée à l'Emploi qui a fait ses preuves en permettant, en 2011, à 22 élèves issus des IME d'Eure et Loir d'obtenir un Contrat d'apprentissage.
- la préparation au CAP avec réussite à la clé

- le lien avec la CFAS pour les aspects professionnels de la formation

- prise en charge des enfants autistes pour qui les structures sont déjà notoirement insuffisantes...

Plus globalement, dans notre département, nombre de jeunes et leurs familles ne peuvent pas voir les notifications d'orientation de la MDPH honorées faute de places dans les établissements, pour ceux qui sont scolarisés en IME ce sera dans de moins bonnes conditions.

Une délégation des 5 IME touchés par des fermetures de postes a été reçue par l'inspection académique la veille du CTSD du 3 février, une deuxième délégation a été reçue par l'inspecteur d'académie le 13 février pour faire entendre les revendications des IME.

De plus lors du CTSD les délégués du personnels de la FSU ont réclamé la communication de la grille académique ainsi que les éléments de sa constitution, l'élaboration de la DGH par établissement ayant été réalisée de façon « opaque » par l'Inspecteur de Chartres 3.

Coupe budgétaire pour l'éducation prioritaire -12 postes

Avec l'instauration des ZEP au début des années 80 des écoles de la région drouaise (Dreux et Vernouillet) et du Perche (Nogent et campagne) ont bénéficiés de maitres supplémentaires pour pouvoir travailler avec plus de maitres que de classes (Animateurs Soutien Zep puis Maitres Contrat de Réussite). L'idée alors était celle de l'équité : « donner plus à ceux qui avaient moins » sur des zones géographiques assez larges et cela sur des critères éducatifs et sociaux-économiques. Cette logique a perduré lors de la refonte de la ZEP en 1998, où des écoles de l'agglomération chartraine (Chartres, Lucé, Mainvilliers) et de Châteaudun ont rejoint le dispositif. C'est également à cette époque que la ZEP rurale du Perche a disparue.

Depuis 1998, sans réellement renoncer à l'affichage d'une zone d'éducation prioritaire, les différents ministres ont mis en place de multiples segmentations, changements d'appellations, pour réduire le nombre d'écoles concernées et les moyens à allouer à ces dispositifs, passant de ZEP, en REP, en RRS, en RAR et autres Eclair

Aujourd'hui dans la réalité le ministère n'entend attribuer de moyens spécifiques qu'aux écoles situées en Eclair. Dans les autres écoles restées RRS, aucun moyen supplémentaire ne permet de prendre en charge les besoins des élèves.

En clair, le nombre d'élèves, bénéficiant des dispositifs spécifiques de l'éducation prioritaire,

diminue alors que dans le même temps les inégalités sociales sont beaucoup plus importantes qu'au début des années 80.

Nous considérons que ces moyens ont permis une innovation pédagogique reconnue par tous (les IEN ont toujours encouragé et validé les contrats de réussites).

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2012 le ministère a décidé de rayer d'un trait de plume ce travail collectif au bénéfice des élèves qui en avaient le plus besoin.

Dans le département : à cette rentrée 2011 il existait 18 MCR (12 sur Dreux Vernouillet et 6 sur Chartres, Lucé, Mainvilliers, Nogent et Châteaudun)

A la prochaine rentrée 2012 : seuls 6 postes de MCR sont implantés dans les écoles Eclair de Dreux1 et Dreux2 (même dans ces écoles le temps d'intervention au bénéfice des élèves sera moins important que cette année).

Cette politique de destruction des zones prioritaires associée à celle du démantèlement des RASED est inacceptable et nous continuerons de nous y opposer.

